

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 20 JUILLET 2023**

Le 20 juillet 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 juillet 2023 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 10

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 9

**Étaient Présents** : M. Raymond VELAND, M. Éric ROSALIE, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, M. Grégoire ECK, M. Freddy GAUTHIER, M. Jean-Marie ROSALIE

**Était absente excusée** : Mlle Corinne CARMES

**Secrétaire de Séance** : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès verbal de la réunion du 13 avril 2023**

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

M. le Maire explique que cette commission prépare l'évaluation des charges et des recettes liées aux compétences transférées afin de déterminer pour chacune des communes le montant de son attribution de compensation.

*Le rapport de la CLECT est voté à l'unanimité des présents*

**Désignation d'un référent Énergies Renouvelables (ENR)**

M. le maire présente la charte de développement des projets de production d'énergies renouvelable établie par la CCLA qui souhaite accompagner ces projets. Des groupes de travail seront mis en place, il est donc nécessaire de désigner un membre du conseil municipal qui sera le « référent ENR ».

*Après en avoir discuté Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des présents*

*M. Raymond Véland comme référent ENR*

**Subventions aux associations**

Tout d'abord, le Conseil Municipal remercie et félicite les différentes associations pour leur implication dans la vie du village et l'organisation des différentes manifestations comme le tournoi de football, le voyage, le spectacle du 14 juillet mais regrette le manque de participation des habitants du village.

M. le maire indique qu'il a reçu la demande de subvention pour :

- Souilhe Football Club d'un montant de 3000,00 €  
*Voté à la majorité des présents : Pour : 8 - Abstention : 1 (Jean Marie Rosalie)*
- Comité des Fêtes d'un montant de 3000,00 €  
*Voté à la majorité des présents : Pour : 8 - Abstention : 1 (Martine Fontanié)*
- La Chasse d'un montant de 350,00 €  
*Voté à la majorité des présents : Pour : 8 - Abstention : 1 (Freddy Gauthier)*
- Sporting club d'un montant de 300.00 € + 300,00 € pour le char  
*Voté à l'unanimité des présents*

M. le maire rappelle que le relevé bancaire et non la situation financière doit être joint à la demande de subvention. Il indique avoir également reçu une demande de subvention concernant une nouvelle association : « Association Aude Premiers Secours » qui se crée à Castelnaudary. Après en avoir discuté le conseil municipal souhaite avoir plus de précisions sur cette nouvelle association et souhaiterait une présentation sur site.

### **Commerce multiservices de proximité**

Concernant les travaux de mise aux normes d'un bâtiment pour la création d'un point multiservices de proximité, M. le Maire fait part de l'attribution d'une subvention d'un montant de 4192,53 € de l'Etat et de 4337,00 € du Département pour un coût total des travaux estimé à 14457,00 € hors taxes en 2021.

*Après en avoir discuté il est décidé à l'unanimité des présents*

d'effectuer les travaux pour un montant de 14457,00 € hors taxes. La mise aux normes ne pourra être achevée qu'après avoir reçu un engagement écrit (durée du bail, montant du loyer, etc..) de la personne intéressée par ce local.

### **Rénovation de l'Éclairage Public avec le SYADEN**

M. le Maire indique que la dernière tranche de rénovation de l'éclairage public : chemin de Las graves et chemin du Buguet est subventionnée à 35% par le SYADEN et 35% par le Fond Vert (Etat)

*La Convention relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public est votée à l'unanimité des présents*

### **Motion – violences envers les élus**

M. le Maire présente la motion déposée par l'association des Maires de l'Aude et des Maires de France pour dénoncer les menaces et violences envers les élus locaux qui sont en constante augmentation.

*La motion- violences envers les élus est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal*

### **Questions et informations diverses :**

#### **♦ Journée du Patrimoine**

L'équipe qui travaille sur la valorisation du patrimoine et l'histoire de Souilhe a retenu cette année 3 nouveaux thèmes : l'église, le château et notre dame des champs. Des visites commentées seront organisées lors des **jours du patrimoine le dimanche 17 Septembre de 10 heures à 17 heures.**

Des panneaux d'information seront fixés à ces 3 nouveaux endroits.

Lors de votre visite vous retrouverez les thèmes de l'an dernier : la fontaine et ses sources, l'école et les auges.

Vous pourrez également découvrir une exposition de photos dans le village.

Nous comptons sur votre participation à cette manifestation.

#### **♦ Installation poubelles communales**

Une administrée demande s'il est possible d'ajouter des poubelles communales sur les écarts. Pour rappel en plus des aires de propreté route de Castelnaudary et rue de l'église il y a des poubelles : sur la place des marronniers et aux aires de jeux. A titre expérimental un seau a été placé à la vigne au pied de la borne de propreté.

#### **♦ Assurance statutaire 2024**

M. le Maire indique que l'assurance statutaire mise en place par le centre de gestion pourrait subir en 2024 une hausse de 20%.

#### **♦ Entretien des talus du village**

Il a été décidé que le cantonnier assurerait l'entretien des talus uniquement de la route principale du village (départementale 58).

#### **♦ Recensement de la population 2024**

En 2024 Souilhe doit effectuer le recensement de la population. Pour cela il est nécessaire de trouver un agent recenseur.

Si vous êtes intéressé, veuillez vous faire connaître rapidement à la mairie. Pour info cette activité est rémunérée.

#### **♦ Révision de la carte communale**

Un administré souhaite que des terrains déclarés non constructibles lors de la mise en place de la carte communale en 2003 soient constructibles comme avant la mise en place cette carte communale. Pour cela il faut prévoir la révision de la carte communale.

Suite aux différentes informations que nous avons pu obtenir, il nous est fortement déconseillé de revoir cette carte communale pour l'instant. En effet les nouvelles règles en vigueur pourraient pénaliser la commune en réduisant les surfaces constructibles.

Contacté par son avocat nous sommes dans l'attente du compte rendu de cet entretien.

M. le Maire attire l'attention des propriétaires de terrains constructibles qui pourraient être prochainement taxés si ces terrains ne sont pas construits. Ces terrains pourraient devenir non constructibles lors de la mise en place d'un PLU ou PLUI.

#### **♦ Schéma directeur d'assainissement de la Lagune**

Le projet retenu qui est la plantation de roseaux implique la coupe des pins autour de la lagune existante.

*Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité à la destruction de ces arbres d'autant plus que la lagune est sur un terrain de 9900m2*

Le réseau d'eau potable refait presque en totalité en 2000 sera contrôlé courant septembre afin de vérifier les débits et détecter d'éventuelles fuites.

♦ **Arrêts de cars**

Suite à la visite du coordonnateur de secteur de la région, il a été décidé la suppression de l'arrêt de cars chemin de la Foun.

Il restera un seul arrêt situé à l'intersection de la rue de bari long et chemin du Pal.

♦ **Eglise**

Il a été signalé que la serrure du tabernacle était cassée, elle sera prochainement réparée.

♦ **Aires de propreté**

Il est demandé de fermer correctement les containers afin d'éviter les odeurs et la prolifération de mouches.

Des containers ont été mis à disposition pour récolter :

les piles usagées,

les bouchons uniquement en plastique au bénéfice de l'association Coeur2bouchons

le pain dur que vous pouvez également récupérer si cela vous intéresse

♦ **Incivilités**

Le coffret situé au terrain de pétanque a été vandalisé et la porte d'entrée d'un administré a été dégradée. Il est demandé de respecter les biens de la commune et d'autrui.

♦ **Eclairage Public**

Pendant la période des vacances d'été l'éclairage public restera allumé jusqu'à minuit.

♦ **Stationnement au stade**

M. le Maire rappelle le problème récurrent de stationnement des véhicules au niveau du stade lors des manifestations.

♦ **Tracteur**

D'importantes réparations ont été faites sur le tracteur mais une pièce a rapidement cassé, ce qui engendre des frais supplémentaires.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le paiement de cette nouvelle facture.

Le conseil municipal décide à la majorité le paiement de cette nouvelle facture.

♦ **Entretien du cimetière**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite dans les cimetières, il faut donc trouver de nouvelles méthodes d'entretien efficaces et peut-être s'habituer à voir un peu de verdure dans les allées du cimetière.

Nous souhaitons bienvenue à Lisa qui est née le 8 juillet. Toutes nos félicitations aux parents Corinne et Anthony.

La séance est levée à 23h35

**Le Maire,**  
**Raymond VÉLAND**

**La secrétaire,**  
**Martine FONTANIÉ**

Ce procès verbal sera approuvé lors de la prochaine réunion du conseil municipal